



RESULTATS DES DISCUSSIONS AU SEIN DU COMITE DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (CAHDI) SUR L'AVANT-PROJET DE RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LE PASSAGE EN REVUE DES CONVENTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE

- 1. Les membres du CAHDI ont largement souligné l'importance et l'opportunité de l'exercice de passage en revue des conventions dans l'optique plus large de la réforme en cours au sein du Conseil de l'Europe. Ils ont salué le travail fourni par le Secrétariat général pour l'élaboration de l'avant-projet de rapport, qui a le mérite de mettre en avant certaines problématiques qui devront faire l'objet de discussions plus approfondies.
- 2. Les délégations présentes ont constaté que l'étude engagée par le Secrétariat général soulève des questions de fond importantes tant sur le fonctionnement interne du Conseil de l'Europe que sur les modalités envisagées pour inciter les Etats membres et les Etats non-membres à adhérer aux conventions en cause.
- 3. Etant donné les enjeux soulevés par cette étude, les membres du CAHDI ont indiqué qu'il ne leur avait pas été possible, dans le délai qui leur avait été imparti, d'examiner de façon circonstanciée l'avant-projet de rapport, qui nécessite notamment des concertations au niveau national avec les administrations concernées en raison de la variété des domaines couverts par les conventions en cause.
- 4. De manière liminaire et non exhaustive, les points suivants ont été évoqués :
- la nécessité de consacrer du temps pour une analyse approfondie de l'avant-projet ;
- l'importance de distinguer le rôle de dépositaire du Conseil de l'Europe et celui des Etats concernés ;
- la nécessité d'examiner avec attention la catégorisation proposée des conventions existantes. Il a été notamment relevé que la distinction entre « conventions clés » et « conventions actives » n'était pas très compréhensible ;
- la difficulté d'établir, pour chaque catégorie, une liste exhaustive de conventions qui obtiendrait l'accord de tous ;
- le caractère prioritaire de l'examen des raisons pour lesquelles les Etats membres du Conseil de l'Europe n'ont pas ou peu ratifié certaines conventions ;
- des doutes quant à l'opportunité de certaines des mesures envisagées, notamment pour les conventions qui pourraient être considérées comme des conventions obsolètes ;
- l'inquiétude quant aux coûts induits par les mesures envisagées.

5. Etant donné l'importance de l'exercice du passage en revue des conventions, les délégations ont déclaré être prêtes à transmettre au Comité des Ministres, à l'issue de la prochaine réunion du CAHDI en mars 2012, une analyse plus approfondie de l'avant-projet de rapport.